



**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2023/05

QUESTION N°6

**OBJET : PETITE ENFANCE / MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)**

L'An Deux Mille Vingt Trois

Le Dix Février

A vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 3 février 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Florence DOUILLON
- Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT - Maria GUYON
Seddik HADDOUYAT - Pascal KLINGLER - Frédéric CLAUX - Nadine MEUNIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Chantal CLAUX a donné procuration à Jean-Claude CHEVRIER
Christophe BATAIS a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Denis HOFFMANN
Eric COUDERCHON
Fabien CUVILLIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Jocelyne BINET

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 40 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 26

N°D2023_05 - PETITE ENFANCE / Modification du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.2324-20 du Code de la Santé Publique (CSP) relatif au contenu du règlement de fonctionnement,

Vu l'article 99 de la loi n°2020-1525 en date du 7 décembre 2020 relative à l'accélération et la simplification de l'action publique,

Vu le décret n°2021-1131 en date du 30 août 2021,

Vu les instructions en vigueur de la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu le projet de règlement de fonctionnement ci-annexé,

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur des établissements communaux d'accueil du jeune enfant ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVER** les modifications apportées au règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document inhérent.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 10 FEVRIER 2023**

Publié le : 14/02/2023
Transmis en Préfecture le : 14/02/2023
Exécutoire le : 14/02/2023

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

